



## PROTOCOLE SANITAIRE COVID-19

### *Rentrée de Septembre 2020*

**SALLE :** Gymnase Georges Brassens à Lattes

#### **1. Contexte général :**

Le présent document s'applique dans le cadre de la prévention COVID19, selon les règles édictées par le ministère de l'intérieur, le ministère des sports, la préfecture de l'Hérault, la commune de Lattes et la Fédération Française de Tir à l'Arc (FFTA).

Les règles ci-dessous devront être respectées **IMPERATIVEMENT** par tous les adhérents du club ALVMMM.

Ce protocole sera modifié en fonction des nouvelles règles qui seront édictées par les autorités suivant l'évolution de la situation COVID19.

#### **2. Obligations Générales d'utilisation du gymnase Georges Brassens :**

- **La capacité de la salle est bloquée à 40 personnes maximum** selon le tableau FMI de la commune de Lattes. Le club ALVMMM s'engage à respecter cette capacité à chaque session d'entraînement organisée et refusera l'entrée à tout archer en excédent.
- Pour respecter cette capacité, chaque archer devra confirmer sa présence à chaque session d'entraînement au club par email à l'adresse [arclatvedas@free.fr](mailto:arclatvedas@free.fr). Un système de réservation pourra être mis en place par la suite.
- Le club ALVMMM affichera à l'entrée de la salle les consignes émises par la FFTA concernant les gestes barrières durant la pratique du tir à l'arc.
- Le club ALVMMM demande à chaque archer de prendre sa température avant de venir aux activités. **En cas de température supérieure ou égale à 38°, l'archer ne doit pas participer aux activités du club.**
- **Les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans la salle** en dehors des compétitions sportives. Les encadrants de l'ALVMMM se chargeront de la réception et de la remise des enfants en fin de session **en dehors du gymnase** auprès des parents.
- **Le port du masque est obligatoire pour les encadrants mais pas pour les pratiquants pendant l'activité sportive.** Il n'est pas obligatoire pour les enfants de moins de 11 ans.
- Il est obligatoire de porter le masque pendant la circulation des participants dans le gymnase (entrée, sortie...).
- **Il est obligatoire de se laver les mains à l'entrée de la salle.** Le club ALVMMM mettra à disposition des archers du gel hydroalcoolique.
- **Le pas de tir sera organisé avec une distance minimum de 1m entre chaque archer.** Les encadrants de l'ALVMMM feront respecter la distanciation sociale nécessaire entre les archers lors des périodes d'attente à la cible ou derrière le pas de tir.
- **Lors de la récupération des flèches en cible, chaque archer ne sera autorisé à manipuler que ses propres flèches.**
- **A l'heure prévue pour la fin de session, tous les archers et encadrants devront avoir quitté le gymnase pour permettre l'utilisation du gymnase par un autre club.**

#### **3. Règles spécifiques pour les sessions d'entraînements des archers confirmés et compétiteurs amenant leur matériel :**



## **Arc Lat'Vedas Montpellier Méditerranée Métropole (ALVMMM)**

- **Les vestiaires collectifs du gymnase ne devront pas être utilisés.** Seule, la salle de réception (cuisine) pourra être utilisée pour le montage du matériel à condition de respecter la distanciation sociale et d'être nettoyée après la session.
- **Le masque devra être porté lors du montage du matériel par tous les archers.**
- **La mise en place des cibles mobiles devra être précédée et suivie par un lavage des mains au gel hydroalcoolique pour chaque intervenant (encadrant ou archer).**
- Le club ALVMMM fournira à chaque archer un blason et les clous. **Chaque archer sera chargé de les installer pour son usage unique en début de séance et de l'enlever à la fin** ; blasons et clous devront être conservés ensuite par l'archer pour chaque séance.
- **Les sessions se termineront au maximum 15mn avant la fin de l'horaire prévu**, de manière à permettre à chaque archer de récupérer blason et clous et de plier son matériel. Durant ce temps, la salle sera aérée.

### **4. Règles spécifiques pour les sessions d'entraînements des archers débutants dont le matériel est fourni par le club :**

- **Seuls les encadrants de l'ALVMMM sont autorisés à manipuler arcs et flèches pour les mettre à disposition des archers** sur les racks mobiles.
- **Chaque archer ne devra toucher que l'arc et les flèches qui lui auront été assigné par les encadrants** lors de la session.
- **La mise en place des cibles mobiles et de la ciblerie devra être précédée et suivie par un lavage des mains au gel hydroalcoolique pour chaque intervenant (encadrant ou archer).**
- **Les sessions se termineront au maximum 20mn avant la fin de l'horaire prévu.**
- Durant ce temps, la salle sera aérée.
- Chaque archer déposera alors son arc dans son emplacement de rack, et ses flèches auprès des encadrants.
- **Les encadrants devront ensuite nettoyer arcs, flèches, racks, ciblerie et autres petits matériels avant la prochaine session avec des produits virucides (norme NF EN 14476).**